



Services de l'eau et assainissement

Identification De Convention
Collective - IDCC 2147

Les activités

La branche réunit les entreprises chargées, après une mise en concurrence, de **gérer des services publics de desserte en eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales**.

Type d'activités : Les entreprises ont pour mission d'acheminer l'eau potable jusqu'au robinet du consommateur puis de collecter et de traiter les eaux usées et les eaux pluviales avant leur retour au milieu naturel. Elles sont également en charge des relations avec le consommateur : informations, gestion des demandes, facturation...

- ① **Le service « eau potable »** comprend le prélèvement d'eau dans le milieu naturel, sa potabilisation et sa distribution.
- ② **Le service « assainissement »** concerne la collecte, le transport et le traitement des eaux usées ainsi que l'élimination ou la valorisation des boues produites lors des traitements.

Les chiffres clés 2022



605 ⓘ
entreprises

Source : France compétences



64977 ⓘ
salariés en ETP

Source : France compétences



23119 ⓘ
formations financées par AKTO
(hors alternance)

Source : AKTO



1516 ⓘ
alternants

Source : AKTO



7 ⓘ
demandeurs d'emploi formés

Source : AKTO

Les principaux enjeux

La branche des Services de l'eau et d'assainissement et ses métiers sont en profonde évolution.

Les enjeux environnementaux

Le changement climatique impose une **révolution de la gestion des ressources en eau**. Les entreprises de l'eau deviennent de véritables gestionnaires de la ressource, qu'il faut économiser et préserver. Les missions principales évoluent en conséquence et font émerger de nouveaux métiers et transforment les plus anciens. De nouveaux métiers accompagneront l'adaptation à la transition énergétique et au développement de l'économie circulaire.

Les évolutions technologiques

Les systèmes de production, d'assainissement, de surveillance sont de plus en plus utilisateurs de technologies. L'intégration du numérique, et notamment le développement de services « smart » implique une mutation de certaines fonctions ou le développement de métiers nouveaux :

- ✓ Technologisation des systèmes de production, d'assainissement, de surveillance et de représentation des réseaux, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des interventions sur l'ensemble des cycles de gestion de l'eau, mais interroge la capacité économique des structures à intégrer ces avancées techniques
- ✓ Technologie de télé-relevé : réduction des tâches de relève directe chez l'utilisateur et développement de nouveaux services issus des possibilités de traitement des données de consommation de l'eau
- ✓ Développement de nouveaux canaux de communication avec les usagers : les services internet dans la relation client nécessite le développement de nouvelles compétences

Les évolutions réglementaires

- ✓ Hausse des contraintes environnementales devant être intégrées aux processus de production et de traitement de l'eau, aux phases de conception des ouvrages
- ✓ Renforcement des règles en matière de sécurité des interventions des professionnels de terrain, nécessitant de faire évoluer les modes d'organisation du travail pour intégrer ces exigences.

Pour répondre à ces enjeux, la branche des Services de l'eau et d'assainissement se fixe plusieurs priorités en 2023-2024 :

- ✓ Poursuivre l'effort de formation : l'investissement permet le développement professionnel du salarié, le maintien d'un savoir-faire de haut-niveau et le développement de compétences permettant de répondre aux attentes des usagers et des autorités organisatrices des services
- ✓ Cartographier les besoins en compétences et décrire précisément les métiers pour répondre aux besoins en recrutement, accompagner le développement des compétences des salariés et faciliter le déroulement des parcours professionnels. Les métiers de l'eau sont de haute technicité et sont de plus en plus tournés vers la clientèle, l'expertise des salariés est essentielle à l'amélioration des performances des services
- ✓ Élargir le vivier de recrutements, en particulier pour féminiser les métiers et répondre au besoin de main d'œuvre sur les métiers en tension
- ✓ Confirmer en 2023 le recours significatif à l'alternance, pour élargir les dispositifs de recrutement et répondre au besoin de main d'œuvre. Le maintien et la pérennité des savoir-faire passent pour les entreprises de l'eau par l'apprentissage et l'alternance.

Les métiers qui recrutent

- ✓ électromécanicien(ne)/technicien(ne) de maintenance,
- ✓ technicien(ne) instrumentation et mesures
- ✓ spécialiste automatismes et télégestion
- ✓ spécialiste ordonnancement-programmation de travaux.

Les actions phares de 2023

A court terme, la branche se mobilise sur trois projets prioritaires :

- ① La conduite d'une **étude prospective sur les métiers** au cœur de la branche et l'élaboration d'un panorama statistique emploi-formation après enquête auprès des entreprises
- ② un **travail d'ingénierie autour des trois certifications** de la branche : l'enregistrement en 2022 au RNCP* du CQP** « ordonnanceur des services d'eau et d'assainissement », la possibilité pour la branche d'être co-certificatrice (aux côtés de la branche de la métallurgie) pour les CQPI*** « opérateur de maintenance industrielle » et « technicien de maintenance industrielle » ;
- ③ la **valorisation et promotion de ses métiers** avec la participation à la campagne AKTO de promotion de l'alternance [#Icicestmaplace](#), la production de fiches et vidéos métiers

* Répertoire national des certifications professionnelles

** Certificat de qualification professionnelle

*** Certificat de qualification professionnelle interbranche